VILLE DE QUIMPER CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31 mars 2016 Rapporteur : Madame Anne-Marie STENOU

N° 30

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 07/04/2016
 la transmission au contrôle de légalité le : 06/04/2016
- la transmission au contrôle de légalité le : 06/04/2016 (accusé de réception du 06/04/2016)

Acte original consultable au service des assemblées Hôtel de Ville et d'agglomération 44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex

Subventions aux associations culturelles Année 2016

Il est proposé d'attribuer des subventions aux associations culturelles pour un montant total de 34 000 ϵ .

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser monsieur le maire à :

1 - verser au titre de l'année 2016 les subventions, détaillées par domaine dans le tableau ci-dessous.

DOMAINES	Imputations budgétaires	Associations	Propositions
CIRQUE	6574.810.33	Balles à Fond (Anniversaire 20 ans)	6 000 €
		Hip Hop New School (Projet Kemmeskañ)	5 000 €
		TEEM (fluides)	5 000 €
DIVERS	6574.810.33	Backstage (Défilé de mode créateur)	1 000 €
		Bagad Ar Meilhou Glaz (Parade Oxygénée)	3 000 €
CULTURE BRETONNE	6574.810.33	Bagad Kemper (Melezour)	3 000 €
		Eostiged Ar Stangala (Dark Noz)	3 000 €
		War'leur (fonctionnement)	1 000 €
MUSIQUE	6574.810.33	OSCAC (médiation culturelle semaines musicales)	7 000 €

- 2 à signer les avenants financiers aux conventions de partenariat entre la ville et les associations suivantes :
- Balles à fond
- Hip Hop New School
- Bagad Ar Meilhoù Glaz
- Bagad Kemper
- Oscac
- TEEM.